Conseil Général
Haut-Rhin

REÇU A LA
22 JAN. 2007

Rapport du Président
Commission Permanente du 19 JAN. 2007

N° 5°/05-07

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Service consulté
Direction des Affaires Juridiques

TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ DES COLLÈGES

Résumé : *L'acte II de la décentralisation a prévu le transfert de propriété des collèges aux Départements. Le présent rapport a pour objet d'approuver les principes qui seront appliqués par le Département du Haut-Rhin en la matière.*

Le Département a la charge des bâtiments de 57 collèges (cf. annexe 1) :

- 1 collège appartient à l'Etat (collège Bel Air MULHOUSE)
- 45 collèges appartiennent à des collectivités territoriales (annexe 2) et sont mis à disposition du Département à titre gratuit ; le Département assume les charges du propriétaire.
- 10 collèges ont été construits ou sont en cours de construction par le Département et lui appartiennent en pleine propriété (annexe 3).
- 1 collège (ENSISHEIM) a été acquis par le Département auprès de la commune en 2003 à l'euro symbolique.

Dans sa réunion du 2 octobre 2006, le groupe de projet Patrimoine a étudié les conditions de transfert de propriété des collèges départementaux.

L'acte I de la décentralisation a confié aux départements la charge des collèges (lois n° 83-8 du 7/01/1983 et 83-663 du 22/07/1983). A ce titre, ils en assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement (à l'exception des dépenses pédagogiques et des dépenses de personnels).

Dans le Haut-Rhin, les bâtiments des collèges existants, y compris 270 logements de fonction, ont été mis à disposition du Département à titre gratuit par procès-verbaux de transfert.

Les dépenses de fonctionnement sont prises en charge sous forme de subventions aux collèges. Le montant total des subventions 2006 versées aux collèges par le Service des Actions Éducatives représente 9 138 219 €.

L'acte II de la décentralisation a instauré le principe du transfert en pleine propriété et à titre gratuit au profit du Département des biens immobiliers des collèges mis à disposition :

- Sans condition lorsque les collèges appartiennent à l'Etat.

- Aux conditions suivantes lorsque les collèges appartiennent à des communes ou des groupements de communes :

  - sous réserve de l'accord des parties si le Département n'effectue pas de travaux de construction, de reconstruction ou d'extension

  - lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, le transfert de propriété est de droit, à sa demande.

Pour ce qui concerne la forme de l'acte de transfert, celle-ci varie selon l'origine de la propriété du bâtiment :

- Ainsi pour les bâtiments appartenant à l'Etat, les Préfets assurent la conduite de cette opération, en liaison avec les services de l'Etat et les représentants des collectivités territoriales concernées, dans les conditions précisées à l'annexe 2 de la circulaire du 21 décembre 2004. les actes de transfert seront établis, en principe, en la forme administrative par le service France Domaine (anciennement service des domaines) et publiés, en Alsace Moselle, au Livre Foncier.

- Pour les biens des collectivités locales et des groupements de communes, des délibérations concordantes sont insuffisantes. Il est nécessaire d'établir des actes administratifs publiés à la conservation des hypothèques ou au Livre Foncier pour l'Alsace Moselle. En application de l'article L 1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les exécutifs des collectivités locales sont habilités à recevoir et authentifier, en vue de leur publication à la conservation des hypothèques ou au Livre Foncier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par les collectivités.

Il vous est ainsi demandé de vous prononcer sur les éléments ci-après développés :

- Décision de principe quant à la cession à titre gratuit au profit du Département, par acte administratif, des collèges faisant l'objet de travaux de construction, de reconstruction ou d'extension.

- Décision de principe quant à la cession au profit du Département, à titre gratuit et par acte administratif, de l'ensemble des autres collèges, sous réserve de l'accord des parties.

- Décision d'intervenir auprès de l'Etat pour que soit appliqué le transfert de propriété du collège BEL AIR de MULHOUSE.

- Autorise la signature des actes administratifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE
22 JAN. 2007

Charles BUTTNER

CARTE DES COLLÈGES

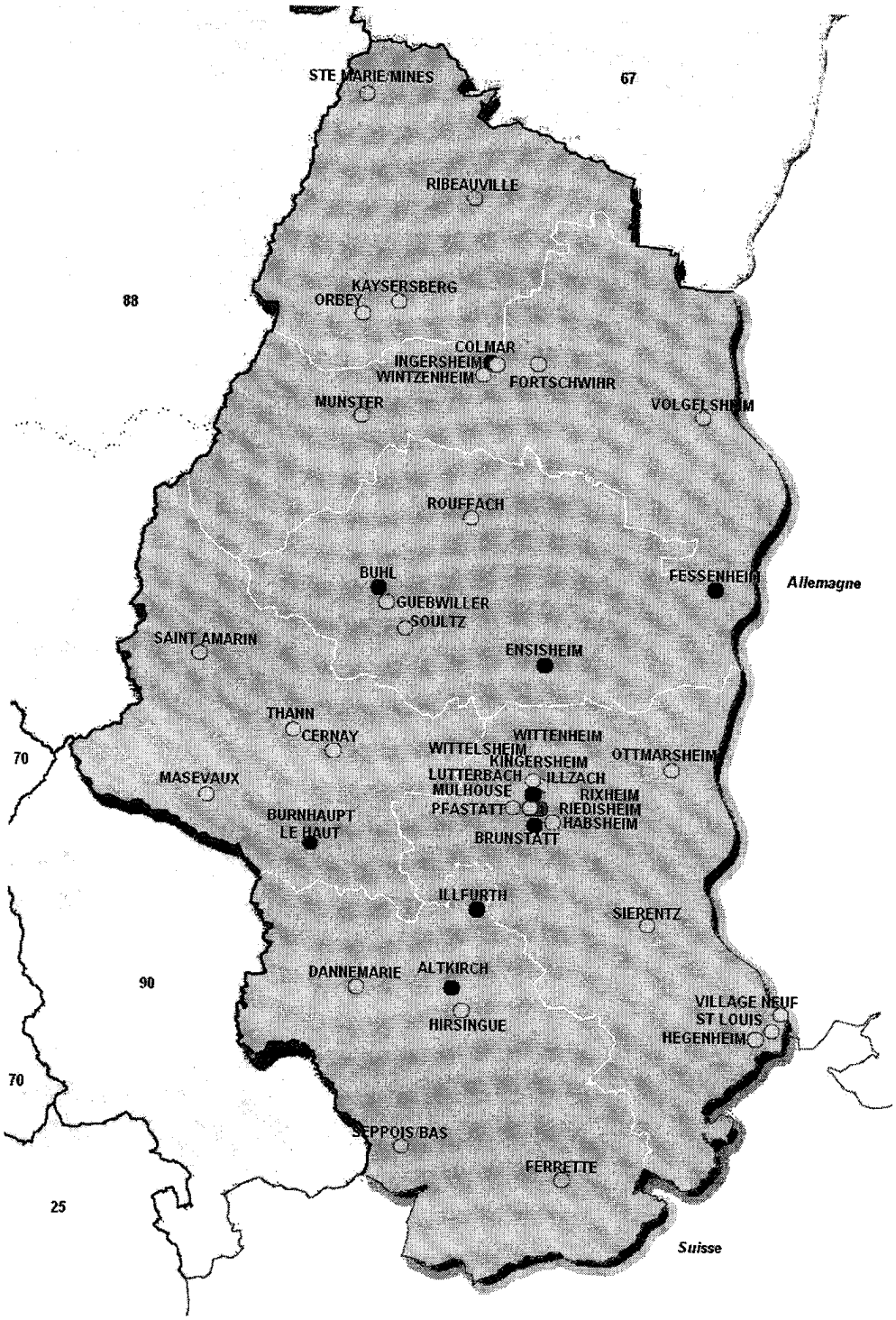

- Département
- Etat
- Commune/intercommunalité

Annexe 2

LISTE DES COLLEGES MIS A DISPOSITION DU DE.PARTEMENT

COMMUNE	DENOMINATION	surf terrain m²	surface habitable m²	OBSERVATIONS
CERNAY	Collège R. CASSIN	28 571	6 576	Propriété de la Cté de com. de CERNAY et environs
COLMAR	Collège MOLIERE	21 496	9 308	Propriété de la Ville de COLMAR
COLMAR	Collège PFEFFEL	6 250	5 657	Propriété de la Ville de COLMAR
COLMAR	Collège VICTOR HUGO	6 378	5 944	Propriété de la Ville de COLMAR
DANNEMARIE	Collège 13 rue Primevères	18 290	4 925	Propriété de La Porte d'Alsace, Cté de Com. Région de DANNEMARIE
FERRETTE	Collège de Ferrette	22 743	5 785	Propriété de la Cté de com. du Jura Alsacien
FORTSCHWIHR	Collège 20 rte de Colmar	29 691	7 608	Propriété du SIAC du canton d'ANDOLSHEIM
GUEBWILLER	Mathias GRUNEWALD	27 635	9 704	Propriété du District de la région de GUEBWILLER
HABSHEIM	Collège Henri ULRICH	10 683	2 362	Propriété du SIVOM de HABSHEIM et environs
HEGENHEIM	Collège 2 rue du Collège	21 200	5 186	Propriété du Syndicat de communes du collège de HEGENHEIM
HIRSINGUE	Collège de DADELSEN	15 997	6 120	Propriété du SIAC de HIRSINGUE
ILLZACH	Collège Anne FRANCK	8 105	2 248	Propriété de la Commune d'Illzach
ILLZACH	Collège Jules VERNE	18 745	4 413	Propriété de la Commune d'Illzach
INGERSHEIM	Collège SCHWENDI	11 613	5 479	Propriété du SACS d'INGERSHEIM et environs
KAYSERSBERG	Collège SCHWEITZER	11 151	4 366	Propriété de la Cté de com. de la vallée de KAYSERSBERG
KINGERSHEIM	Collège Emile ZOLA	12 044	4 562	Propriété du SIVOM de WI.KI.RU.
LUTTERBACH	Collège NONNENBRUCH	17 342	6 956	Propriété du SI Fonct. coll. de LUTTERBACH
MASEVAUX	Collège Alexandre GERARD	15 232	11 917	Propriété du SIVOM Vallée de la Doller
MULHOUSE	Collège BEL AIR	3 044	3 965	Propriété de l'Etat
MULHOUSE	Collège de BOURTZWILLER	26 471	9 258	Propriété de la Ville de Mulhouse
MULHOUSE	Collège François VILLON	23 642	5 725	Propriété de la Ville de Mulhouse
MULHOUSE	Collège Jean MACE	19 039	8 479	Propriété de la Ville de Mulhouse
MULHOUSE	Collège KENNEDY	8 611	5 918	Propriété de la Ville de Mulhouse
MULHOUSE	Collège SAINT EXUPERY	38 256	5 601	Propriété de la Ville de Mulhouse
MULHOUSE	Collège WOLFF	4 805	4 097	Propriété de la Ville de Mulhouse
ORBEY	Collège Georges Martelot	11 134	5 703	Propriété de la Cté de com. de la vallée de KAYSERSBERG
OTTMARSHEIM	Collège rue des Vergers	19 826	7 045	Propriété du SI Gestion coll. OTTMARSHEIM
PFASTATT	Collège K et M KRAFFT	7 978	3 240	Propriété de la Commune de PFASTATT
RIBEAUVILLE	Collège LES MENETRIERS	17 490	8 135	Propriété de la Cté de com. du Pays de RIBEAUVILLE
RIEDISHEIM	Collège GAMBETTA	11 754	5 484	Propriété de la Ville de RIEDISHEIM
RIXHEIM	Collège Capitaine DREYFUS	20 655	8 306	Propriété du SIVOM de HABSHEIM et environs
ROUFFACH	Collège Jean MOULIN	13 546	5 258	Propriété du SIVOM région de ROUFFACH
COMMUNE	DENOMINATION	surf terrain m²	surface habitable m²	OBSERVATIONS

SAINT AMARIN	Collège 36 rue Ch de Gaulle	33 130	9 138	Propriété du District de la Vallée de Saint Amarin
SAINT LOUIS	Collège Georges FORLEN	24 185	6 500	Propriété de la Ville de SAINT LOUIS
SAINT LOUIS	Collège René SCHIKELE	12 006	4 233	Propriété de la Ville de SAINT LOUIS
SAINTE M/MINES	Collège J.G. REBER	10 969	6 695	Propriété du District du Val d'Argent
SEPPOIS LE BAS	Collège rue de la Gare	9 981	3 081	Propriété du SIASC de la Vallée de la Largue
SIERENTZ	Collège Françoise DOLTO	20 570	4 812	Propriété du SIVOM de la région de SIERENTZ
SOULTZ	Collège Robert BELTZ	21 160	8 630	Propriété du Syndicat mixte du collège Robert BELTZ
THANN	Collège Charles WALCH	18 800	4 929	Propriété de la Ville de Thann
THANN	Collège Rémy FAESCH	2 993	3 072	Propriété du SIS du secteur de THANN.
VILLAGE NEUF	Collège Gérard de NERVAL	20 391	9 058	Propriété du SIPES des Trois Frontières
VOLGELSHEIM	Collège Robert Schuman	27 836	10 707	Propriété du SIVOM de la HARDT-NORD
WINTZENHEIM	Collège Jacques Prévert	19 791	6 671	Propriété du SI Scol. et Tourisme du canton de WINTZENHEIM
WITTELSHEIM	Collège Charles PEGUY	25 785	7 588	Propriété du SIS secteur de WITTELSHEIM
WITTELSHEIM	Collège Jean MERMOZ	16 025	4 272	Propriété du SIS secteur de WITTELSHEIM
46	**collèges**	**793 039**	**285 625**	**dont 16 propriétés communales et 29 propriétés intercommunales**

Annexe 3

LISTE DES COLLEGES DEPARTEMENTAUX

COMMUNE	DENOMINATION	surf terrain m²	surface habitable m²	OBSERVATIONS
ALTKIRCH	Collège Lucien HERR	33 321	10 140	propriété du Département
BRUNSTATT	Collège Pierre Pflimlin	32 133	9 814	propriété du Département
BUHL	Collège de BUHL	27 072		propriété du Département en cours de construction
BURNHAUPT LE HAUT	Futur collège de Burnhaupt	46 934		propriété du Département en cours de construction
COLMAR	Collège BERLIOZ	33 406	12 722	propriété du Département
ENSISHEIM	Collège Victor SCHOELCHER	27 148	7 896	propriété du Département acquise en 2003
FESSENHEIM	Collège de FESSENHEIM	37 586	6 250	propriété du Département
ILLFURTH	COLLEGE D'ILLFURTH	18 131	5 954	propriété du Département
ILLZACH	Reconstruction du collège Jules Vernes	15 432		Projet en cours
MUNSTER	Collège Frédéric Hartmann 2 rue Alfred Kern	24 723	7 079	propriété du Département
WITTENHEIM	COLLEGE WITTENHEIM NORD	29 669	9 468	propriété du Département
WITTENHEIM	COLLEGE WITTENHEIM SUD	28 927	8 018	propriété du Département
11	**collèges**	**314 327**	**70 262**	